

ANNEXE 4

DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP OU D'ETUDE DE LA SITUATION MEDICALE OU SOCIALE

(À retourner impérativement par courriel pour le 3 mars 2023)

Délai de rigueur : aucune demande ne pourra être prise en compte après cette date.

Division des personnels
enseignants du 1^{er} degré
Service gestion collective

PHASE PRINCIPALE ET COMPLEMENTAIRE DU MOUVEMENT

Téléphone :
03 81 65 48 56

Mél :
ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

26, avenue de l'Observatoire
25030 Besançon cedex

OBJET : préparation de la rentrée 2023

NOM : PRENOM :

AFFECTATION 2022/2023 :

ADRESSE PERSONNELLE :

TELEPHONE :

ADRESSE MEL :

Demande d'une bonification (priorité légale) au titre du handicap	Demande d'étude de situation médicale en phase complémentaire	Demande d'étude de situation sociale en phase complémentaire
<p><input type="checkbox"/> Je sollicite une bonification d'affectation <u>dès la phase principale</u> pour l'année scolaire 2023/2024</p> <p>Les enseignants qui sollicitent l'octroi d'une bonification au titre du handicap de l'enseignant, du conjoint ou de l'enfant doivent, pour le 3 mars 2023 au plus tard, transmettre cette présente fiche de demande ainsi qu'un dossier médical au médecin du travail, à ce.sante@ac-besancon.fr</p> <p>Fait à Le Signature de l'intéressé(e)</p>	<p><input type="checkbox"/> Je sollicite une étude de ma situation médicale pour l'année scolaire 2023/2024</p> <p>Les enseignants qui souhaitent faire valoir des éléments d'ordre médical doivent, pour le 3 mars 2023 au plus tard, transmettre cette présente fiche de demande ainsi qu'un dossier médical au médecin du travail, à ce.sante@ac-besancon.fr</p> <p>Fait à Le Signature de l'intéressé(e)</p>	<p><input type="checkbox"/> Je sollicite une étude de ma situation sociale pour l'année scolaire 2023/2024</p> <p>Les enseignants qui souhaitent faire valoir des éléments d'ordre social doivent transmettre cette présente fiche pour le 3 mars 2023 au plus tard, puis prendre rendez-vous auprès du service social avant le 28 avril 2023 à ce.aspers.dsden25@ac-besancon.fr</p> <p>Fait à Le Signature de l'intéressé(e)</p>

Pour le suivi des demandes, une copie de la présente fiche doit être transmise pour le 3 mars 2023 au service de la gestion collective, DSDEN du Doubs, 26 avenue de l'Observatoire, 25030 BESANCON CEDEX ou ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr